

## Lignes directrices sur les renseignements à inclure dans le curriculum vitae des membres du corps professoral

En soumettant les curriculum vitae, l'établissement témoigne du fait qu'il a la permission de tous les membres du corps professoral et du personnel concernés de les distribuer aux fins de l'évaluation de projet et que des mesures ont été prises pour assurer la véracité et l'intégralité des renseignements qu'ils contiennent.

1. Nom : avec le rang et la situation d'emploi (p. ex. poste permanent ou contractuel).
2. Grades : désignation, établissement, département, discipline et année.
3. Antécédents professionnels : dates, rang ou poste, département, établissement ou entreprise, y compris le poste à temps plein occupé actuellement et le lien avec le programme à l'étude.
4. Titres honorifiques : MSR, MSRC, Prix du Gouverneur général, grade *honoris causa* ou l'équivalent.
5. Activités scientifiques ou professionnelles dans le domaine de l'enseignement : sept dernières années seulement (p. ex. poste de direction ou de rédaction, mais **sans** statut de membre; participant **invité** à des conférences nationales ou internationales). Prière de ne pas faire mention des lectures de manuscrits ou de demandes de subventions.
6. Supervision d'étudiants de premier cycle ou de cycle supérieur ou participation à un comité de supervision : précisez le nombre achevé ou en cours. Veuillez faire la distinction entre les supervisions et la participation à des comités de supervision et préciser le niveau (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Fournissez une liste des thèses ou des projets supervisés (non pas des comités de supervision) au cours des sept dernières années, en indiquant le nom de l'étudiant, le titre de la thèse ou du projet (spécifier), le type de programme (baccalauréat, maîtrise, doctorat), la date de la première inscription et la date d'achèvement. Veuillez distinguer les supervisions au sein du programme faisant l'objet de cette évaluation et au sein d'autres programmes, s'il y a lieu.
7. Cours de premier cycle et de deuxième cycle enseignés au cours des sept dernières années, par année.
8. Membres des comités d'examen de programme : fournissez une liste des examens de programme effectués au cours de sept dernières années seulement, en précisant s'il s'agissait d'un comité interne ou externe ainsi que le poste occupé (p. ex. : membre du comité, président du comité).
9. **Financement externe** de recherche : sept dernières années seulement, par année, en indiquant la source (conseils subventionnaires, industrie, gouvernement, fondations subventionnaires, autres sources extérieures), le montant et le but (fonctionnement, déplacement, publication, matériel, etc.); s'il s'agissait d'une subvention de groupe, indiquez le nombre de bénéficiaires de la subvention et précisez si vous étiez le principal demandeur ou un codemandeur.
10. **Financement interne** de recherche : comprend les fonds accordés par l'université, les subventions secondaires du CRSH décernées par l'entremise de l'université, etc.
11. **Publications, expositions ou spectacles**  
[*Nota* : Pour certains membres du corps professoral (p. ex. dans les arts du spectacle), il sera plus approprié de donner la liste des expositions ou des spectacles, par année, en indiquant la nature de l'exposition ou du spectacle (concours, échelle locale ou internationale, exposition ouverte au public, concours et ainsi de suite).]
  - Sommaire des publications (nombre) dans les catégories suivantes :
    - Livres savants
    - Chapitres dans des livres
    - Articles dans des revues **évaluées par un comité de lecture**
    - Articles dans des actes de conférences **revus par un comité de lecture**

- Contributions ou rapports techniques d'importance sollicités
- Lecture de résumés ou d'articles
- Autres (p. ex. ateliers présentés, autres types de publications)
- Détails pour les sept dernières années (mêmes catégories que ci-dessus), en ordre chronologique. Donnez la citation complète, y compris les numéros des pages pour les livres, les chapitres et les articles de revues, et les noms des auteurs dans l'ordre d'apparition dans la publication.